

Conseil Communautaire du 1^{er} mars 2011 Bahus Soubiran

Présents (41) :

Mrs et Mmes Cabé Robert, Labadie Jean Jacques, Laborde Michel, Bézineau Bernard, Baqué Michel, Betna Bernard, Beyrière Christine, Lagrave Xavier, Leblond Jean Claude, Heuille Philippe, Lalanne Joël, Boulin Thierry, Gaïotti Jacques, Grémiaux Jean Claude, Dehez Gérard, Biarnès Thierry, Bernard Michel, Darriaut Jean Luc, Barrouillet Corinne, Lalanne Jean Michel, Larrieu Marcel, Lafenêtre Jean, Courrèges Francine, Léon Jean, Brèthes Michel, Marcato André, Dousse René, Fabères Nadine, Carrère Christian, Saint Germain Dominique, Dimbernath Yves, Doreilh Jean Paul, Lion Stéphane, Lalanne Aline, Darrieutort Michel, Ledoux Francis, Michel Alain, Marque Michel, Terrain Benoît, Darracq Annie, Laborde Benoît.

Absents représentés :

Gachie Florence par Betna Bernard, Labarbe Jean Louis par Darriaut Jean Luc, Baquié André par Dousse René, Raineson Nathalie par Marcato André, Barros Jean Michel par Ledoux Francis

M. Joël Lalanne, Maire, accueille l'assemblée au sein de la salle Sylvain Lacère de Bahus Soubiran.

M. Le Président remercie M. le Maire et ouvre la séance.

Le procès verbal du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2011 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président passe à l'ordre du jour :

1. Bilan d'activités du CIAS :

Mme Maréchal, Directrice du CIAS, dresse une présentation du bilan d'activités du CIAS pour l'exercice 2010 sur la base d'un diaporama.

Elle décrit l'évolution de la structure depuis sa création en 2003, les services proposés consistaient en la gestion de l'EHPAD, du service d'aides à domicile, du portage de repas, du point relais emploi et de l'accueil au centre social.

Octobre 2007 : soins infirmiers à domicile (SIAD)

Mars 2008 : service petits dépannages

Avril 2008 : extension soins infirmiers à domicile

Janvier 2009 : extension du CIAS sur 17 communes ; transport à la demande

Février 2009 : relais assistantes maternelles

Octobre 2009 : nouvelle extension du SIAD

Avril 2010 halte garderie itinérante.

Le budget annuel a suivi cette croissance passant de 2,6 millions € à l'origine à 4,8M € en 2010.

Un point budgétaire et fonctionnel est fait sur point sur les différents services : EHPAD, aide à domicile, portage de repas, transport, petits dépannages, soins infirmiers à domicile, relais assistantes maternelles et halte garderie (en partenariat avec les associations « Les Calinous » et « les Jardins à malices » sur les communes gersoises).

Un débat s'instaure sur l'évolution du financement de l'APA par les Conseil généraux et les difficultés qui en résultent, sur les différences de coûts supportés par la collectivité entre

EHPAD publics et privés. Ces derniers présentent un coût de journée nettement supérieur aux établissements à gestion publique.

M. le Président félicite Mme Maréchal et son équipe pour le travail accompli. Il souligne la complexité de travailler au service d'une population qui est parfois dans des situations difficiles.

Mme Maréchal tient à souligner la qualité et l'implication du personnel du CIAS, notamment celui de l'EHPAD.

2. Bilan d'activités de la communauté de communes :

Sur la base d'un document envoyé avec la convocation, M. le Président présente le rapport annuel d'activité 2010 de la Communauté de Communes.

Il rappelle que ce document doit obligatoirement être présenté devant chaque conseil municipal.

Il dresse un bilan de l'activité administrative de la structure.

En matière fiscale, en raison de la suppression de la taxe professionnelle en 2010, le produit de TPU a été remplacé par une compensation relais. Le conseil communautaire a du prononcer sur le montant du taux relais. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire a décidé de fixer le taux relais à 13.39%.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est passée de 10.01% en 2009 à 10.69 % en 2010 (vote à l'unanimité également).

La communauté de communes a modifié ses statuts en 2010 afin de préciser les compétences en matière d'action sociale communautaire et prendre en compte de nouvelles compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire et de « création d'une médiathèque tête de réseau et l'aménagement d'annexes sur le territoire communautaire ». Sur ce dernier point, la prise de compétence ne porte que sur l'investissement et n'engage pas la collectivité sur la gestion du service.

Il fait le point sur les principales actions menées en 2010 :

En matière de développement économique, la communauté de communes a continué d'investir sur la zone de Peyres : réfection du pont du Parabère, aménagement de l'accès à l'échangeur autoroutier par le chemin de Perrot , création de trottoirs stabilisés , actualisation de la signalétique interne.

Les travaux du VEFA Lanux ont été réceptionnés en décembre. Néanmoins, une procédure est en cours contre l'entreprise de gros œuvre pour d'importantes malfaçons en juillet 2009.

Tous les locaux de l'écloserie d'entreprises sont occupés. Pas d'incident de paiement en 2010.

Par ailleurs, la communauté de communes s'est également investie dans le projet de la zone de Bassia à Barcelonne par la réalisation du dossier de création de ZAC (zone d'aménagement concertée). La phase de concertation s'est déroulée du 10 octobre 2010 au 11 janvier 2011. Afin de tenir compte des délais de réalisation du PLU de Barcelonne, il a été procédé au renouvellement des compromis de vente avec les huit propriétaires concernés (report aux 28 février et 30 juin 2011).

Concernant la zone des Arrats à Aire, une étude de cadrage a été commandée en septembre à la SEM Gers afin de définir la procédure opérationnelle la plus efficiente.

Signalétique touristique : son renouvellement et son extension aux communes gersoises a été commandé à l'entreprise Chelle : élaboration de la signalétique directionnelle et sa mise en place en décembre. Le renouvellement des RIS est assuré début 2011.

Le calendrier des travaux réalisés en 2010 sur la voirie communautaire est le suivant :

- travaux de renforcement de la voirie et de pluvial d'août à décembre ;
- travaux de renforcement de la voirie urbaine sur les chemins de Subéhargues et de Perrot ainsi que du boulevard du Midi à Barcelonne d'août à septembre ;
- campagne de point à temps de juillet à octobre ;
- curage des fossés réalisé en début d'année : entre mars et avril et octobre, août pour Bernède. Un complément a été réalisé fin d'année sur la commune d'Aire sur l'Adour ;
- fauchage réalisé de mai à la fin de l'année suivant les demandes des communes ;
- élagage réalisé en début d'année sur l'ensemble de la communauté.

Dans le cadre de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », la Communauté de communes a réalisé directement plusieurs programmes d'investissement :

➤ **Restructuration de l'EHPAD :**

Rappel : le dossier de restructuration de l'établissement a été examiné favorablement en CROSM le 30 octobre 2009.

Des travaux de restructuration de la cuisine ont été achevés en janvier 2010.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a produit un avant projet définitif (APD) présenté lors du Conseil communautaire du 16 juin. Le permis de construire a été accordé le 25 juin.

Achat de parcelles pour l'extension de l'établissement :

- 853 m² à la commune le 27 août 2010 ;
- 436 m² à la famille Fourcade le 22 octobre 2010

Le dossier technique de consultation d'entreprises est en cours d'élaboration. Les appels d'offres seront réalisés avant l'été pour un démarrage des travaux à compter du 1^{er} novembre 2011.

➤ **Création de la Résidence Senior :**

Les travaux ont démarré le 24 août 2010. L'état d'avancement du chantier permet d'espérer une livraison à l'échéance prévue, soit le 1^{er} novembre 2011.

➤ **Création de locaux Petite enfance :**

Livraison des locaux petite enfance le 25 mars à Duhort Bachen, le 30 mars à Bahus Soubiran et le 18 mai à Saint Loubouer. Ces locaux ont été inaugurés officiellement le 29 octobre.

➤ **Centre médico social de St Louis :**

Lancement d'une étude de programmation pour la rénovation et la mise aux normes de ces locaux d'accueil médico-social.

Le cabinet Pilate Menighetti a été mandaté le 13 août pour déterminer les besoins à satisfaire pour les utilisateurs (21 organismes) de ce local afin d'établir un programme fonctionnel (définition de l'organisation du bâtiment, taille des pièces, accès..).

La deuxième étape de l'étude consiste à proposer un programme technique sur la base d'un diagnostic préalable. Ce programme aboutit à l'estimation prévisionnelle des travaux et d'une proposition de calendrier de l'opération.

Le programme fonctionnel est achevé. En décembre, le cabinet a proposé 3 scénarios de restructuration. Il attend une validation du maître d'ouvrage afin d'élaborer le programme définitif permettant une consultation pour désigner un maître d'œuvre.

➤ **Programme local de l'habitat :**

Le PACT HD des Landes a été retenu au mois d'août pour élaborer un PLH sur le territoire communautaire. Le second semestre a été consacré à la phase diagnostic. Cette étude sera achevée en 2011.

➤ **Atelier multi services informatique**

La fréquentation en accès libre de l'AMI est stabilisée autour de 8 000 à 9 000 personnes par an avec toutefois une légère baisse en 2010 : environ 8 300 personnes accueillies (300 personnes de moins sur l'année). Toutefois la fréquentation quotidienne est toujours sur une moyenne de 30 à 35 personnes par jour. Cela s'explique par le fait que pour faire face à l'accroissement de la demande pour les activités d'initiation, de formation, les heures d'accueil du samedi après-midi ont été redéployées en semaine.

Cette année, 158 personnes ont été accueillies en initiation pour 349 heures.

Une soixantaine d'heures ont été effectuées en partenariat avec le service animation du Conseil Général des Landes.

Quatre parcours d'enseignement à distance ont été mis en place pour un cumul d'environ 300 heures.

L'AMI accueille ainsi un groupe de 5 adultes handicapés le mardi de 14h à 15h en partenariat avec l'ADAPEI : initiation à l'informatique.

➤ **Service de fourrière canine**

La société prestataire, Cyno Protec d'Aire sur l'Adour, capture et prend en charge les chiens errants sur l'ensemble du territoire communautaire. Elle intervient à la demande des Maires et adjoints sur les communes rurales et à la demande de la police municipale à Aire sur l'Adour.

Le nombre d'animaux capturés en 2010, 31 animaux capturés, a augmenté par rapport à 2009 qui était une année moyenne avec 23 interventions.

La délégation de service public s'achève le 30 juin 2012.

➤ **Etude du projet de Médiathèque**

Depuis la présentation du 3 juin, un groupe de travail a été mis en place, ouvert à toute personne intéressée par le projet. Plusieurs réunions ont permis de d'élaborer un projet communautaire, en collaboration avec la médiathèque départementale et le cabinet Emergence Sud, chargé d'établir le programme de l'opération.

Deux journées de visites ont été organisées pour visiter 5 médiathèques :

Le Conseil communautaire du 22 octobre a décidé l'exercice de la compétence « création d'une médiathèque tête de réseau et l'aménagement d'annexes sur le territoire communautaire ». Les élus ont convenu qu'ils mettraient à profit le premier semestre 2011 pour évaluer au plus près les coûts d'investissement et de fonctionnement avant de décider d'exercer ou pas l'intégralité de la compétence.

La modification statutaire a permis de lancer un concours d'architecte afin de pouvoir disposer d'un projet chiffré pour le site d'Aire sur l'Adour.

3. Budget principal de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour : vote du compte administratif 2010 ; vote du compte de gestion 2010

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2010 du budget principal de la Communauté de communes.

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 533 004.53 € (5 228 594.56 € de recettes pour 4 695 590.03 € de dépenses).

La section d'investissement se solde par un excédent de 109 212.55 € (1 173 715 € de dépenses pour 1 282 927 € de recettes).

L'excédent global 2010 est donc de 642 217.08 €.

Le besoin de financement en reste à réaliser est de 268 345.42 €.

Le résultat net de l'exercice 2010, qui dégage un excédent important (642 217 €), s'explique par le fait que les travaux d'enrobés réalisés par l'entreprise Colas n'ont pas été facturés sur l'exercice 2010 et sont imputés sur les restes à réaliser.

Cela explique que la section d'investissement dégage un résultat positif inhabituel et que les restes à réaliser génèrent un besoin de financement important.

A) Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement réalisées en 2010 augmentent de 5.53% (+ 228 040 €) par rapport au CA 2009

Cette augmentation s'explique par les raisons suivantes :

- augmentation de la cotisation au SICTOM Ouest du Gers de 1 012 942 € à 1 114 366 € (+ 101 424€ ; + 10%) ;
- imputation des travaux d'aménagement du terrain Perron au chapitre 60 (52 578 € à l'article 605). Cette dépense exceptionnelle, assimilable à de l'investissement, n'a pas vocation à se renouveler ;
- augmentation de la subvention attribuée à l'office de tourisme communautaire ;
- augmentation de la subvention versée au budget annexe ZAC et mise en place d'une subvention au budget annexe zone des Arrats.

La nette augmentation de ces postes est toutefois pondérée par la baisse de certains articles :

- Il convient de relever que les charges de personnel diminuent légèrement. Cela est dû à l'évolution de la situation d'un agent d'un congé longue maladie à une mise en disponibilité (rémunération moindre).
- Les dépenses voirie diminuent de 16 000 €: moins de point à temps a été réalisé en fonctionnement en 2010. Ces prestations sont néanmoins réalisées dans le cadre de dépenses d'investissement.
- La baisse significative des chapitres 61 et 62 (services extérieurs) s'explique principalement par le fait que les dernières dépenses liées à la gestion des déchets ont été soldées en 2009 (rotations déchetteries, tri des déchets, broyages des déchets verts et garantie financière décharge) :

Par contre, conformément aux objectifs exprimés lors débat d'orientations budgétaires 2010, un effort a été réalisé en matière de communication : réalisation d'un journal et d'une vidéo.

- Les dépenses voirie diminuent de 16 000 €: moins de point à temps a été réalisé en fonctionnement en 2010. Ces prestations sont néanmoins réalisées dans le cadre de dépenses d'investissement.
- La baisse significative des chapitres 61 et 62 (services extérieurs) s'explique principalement par le fait que les dernières dépenses liées à la gestion des déchets ont été soldées en 2009 (rotations déchetteries, tri des déchets, broyages des déchets verts et garantie financière décharge) :

Par contre, conformément aux objectifs exprimés lors débat d'orientations budgétaires 2010, un effort a été réalisé en matière de communication : réalisation d'un journal et d'une vidéo.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 5 % (+ 248 252 €).

- Versement d'aides exceptionnelles : 222 784 € pour le financement des dégâts occasionnés par la tempête Klaus ;
- Recette ponctuelle liée à la vente du terrain Perron ;
- Augmentation du produit de la TEOM (+ 104 714 €), consécutive à une augmentation de taux de 10.01% à 10.69 % ;
- Augmentation de la dotation de base de la DGF (+ 50 000 € lié à une augmentation du CIF) ;
- La compensation relais (ex TPU) bénéficie d'un apport non prévu de rôles complémentaires (28 000 € perçus au titre de la TP des années précédentes).

Par contre, les recettes générées par la gestion des déchets disparaissent (77 061 € en 2009), il s'agissait de reliquats de l'exercice 2008. Cependant, il n'y a plus non plus de dépenses liées à la gestion directe du service.

B) Section d'investissement

La section d'investissement est marquée par :

- la réalisation des locaux halte garderie à Bahus, Duhort et St Loubouer. Ce programme sera soldé par l'achat de mobilier complémentaire en 2011 ;
- le versement de fonds de concours pour le restaurant d'entreprises et l'installation du Fouga Magister sur le rond-point de l'échangeur autoroutier.

Les dépenses voirie du programme 2010 ont été réalisées mais n'ont pas été payées sur l'exercice, ce qui explique un reste à réaliser de 219 050 € reporté sur 2011.

Le programme « Halte- garderie » a bénéficié de subventions conséquentes, notamment de la part de la CAF 40 :

Dépenses : 284 453 €

Recettes : 197 100 € (69% du programme)

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2010 du budget principal est approuvé à l'unanimité (40 voix).

Approbation du compte de gestion 2010 :

Le compte de gestion 2010 est approuvé à l'unanimité.

4. Budget annexe ZAC de Peyres : vote du compte administratif 2010 ; vote du compte de gestion 2010

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2010 du budget annexe ZAC de Peyres :

La section de fonctionnement se solde par un déficit de 394 577.52 € (772 295.37€ de recettes pour 1 166 872.89 € de dépenses).

La section d'investissement se solde par un excédent de 440 728.41 € (321 642.86 € de dépenses pour 762 371.27 € de recettes).

Le résultat disponible au 31 décembre 2010 est de 46 150.89 €

Le besoin en financement en reste à réaliser est de 20 363.73 €

La dépense principale de la section de fonctionnement consiste en la réalisation de l'opération VEFA Lanux qui marqué les exercices 2009 et 2010.

Les dépenses d'entretien de terrain sont anormalement élevées (plus que les prévisions budgétaires déjà en hausse) : il s'agit d'une erreur de facturation. Le budget ZAC a assumé des dépenses d'entretien de terrain normalement imputées sur le budget principal (écloserie d'entreprises).

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées par le produit du solde de la vente du bâtiment VEFA Lanux.

Le produit de vente des terrains nus marque le pas en 2010 (solde d'une vente contractée en 2009). Toutefois, 4 sous-seings ont été signés en 2010 pour la vente de lots en 2011.

La subvention du budget principal est à un niveau inhabituel : elle intègre le remboursement des aides versées pour la réparation des dégâts de la tempête Klaus (CG des Landes, Etat, Europe) qui ont été versées sur le budget principal.

En section d'investissement, les travaux de viabilisation consistent en la réfection du pont du Parabère, la réalisation de l'accès à l'échangeur et le traitement de trottoirs dans la zone.

Un effort a été entrepris pour la signalétique de la zone.

Outre les acomptes de subvention versés pour la réalisation de la 4^{ème} tranche de viabilisation, les recettes sont constituées par la reprise de l'important excédent réalisé en 2009.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2010 du budget annexe ZAC de Peyres est approuvé à l'unanimité (40 voix).

Approbation du compte de gestion 2010 :

Le compte de gestion 2010 est approuvé à l'unanimité.

5. Budget annexe zone de Champagne : vote du compte administratif 2010 ; vote du compte de gestion 2010

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2010 du budget annexe zone de Champagne :

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 22 378 € (22 878 € de recettes pour 500 € de dépenses).

La section d'investissement se solde par un excédent de 36 968.23€ (36 968.23 € de recettes).

Le résultat disponible au 31 décembre 2010 est de 59 346.23 €

Dans le cadre de ce budget annexe, la communauté de communes a acheté un terrain situé route de Bordeaux à Aire sur l'Adour pour un montant de 188 483 €.

Ils ont été revendus pour un montant total de 291 239 €.

Des travaux d'équipement ont été réalisés pour un montant total de 42 910 €.

Ils ont permis d'enfouir une ligne électrique et de renforcer la puissance d'alimentation sur la zone commerciale (mise en place d'un poste de transformation).

L'excédent dégagé sur l'opération sera utilisé pour requalifier les abords de la RD 824 et donner une meilleure image de la zone commerciale à l'entrée nord de la ville.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2010 du budget annexe zone de Champagne est approuvé à l'unanimité (40 voix).

Approbation du compte de gestion 2010 :

Le compte de gestion 2010 est approuvé à l'unanimité.

6. Budget annexe zone des Arrats : vote du compte administratif 2010 ; vote du compte de gestion 2010

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2010 du budget annexe zone des Arrats :

La section de fonctionnement se solde par un déficit de 338 313.53 € (36 235.83€ de recettes pour 374 549.36 € de dépenses).

La section d'investissement se solde par un excédent de 339 354.94 € (11 868.39 € de dépenses pour 351 223.33 € de recettes).

Le résultat disponible au 31 décembre 2010 est de 1 041.41 € qui permettra de couvrir un besoin de financement équivalent en reste à réaliser.

Le mouvement budgétaire le plus important sur cet exercice consiste en une écriture d'ordre de 351 223.33 € en dépense d'investissement et en recette d'investissement.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2010 du budget annexe zone des Arrats est approuvé à l'unanimité (40 voix).

Approbation du compte de gestion 2010 :

Le compte de gestion 2010 est approuvé à l'unanimité.

7. Budget annexe zone de Bassia : vote du compte administratif 2010 ; vote du compte de gestion 2010

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2010 du budget annexe zone de Bassia : aucune opération n'a été réalisée sur l'exercice 2010.

Les crédits votés par le Conseil communautaire du 20 décembre 2010 permettront la réalisation d'une première phase d'acquisition à la fin du mois de février :

| | | |
|------------------|-------------------------|----------|
| Reste à réaliser | Recettes emprunt | 900 000 |
| | Dépenses achat terrains | 900 000 |
| | résultat | 0 |

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2010 du budget annexe zone des Arrats est approuvé à l'unanimité (40 voix).

Approbation du compte de gestion 2010 :

Le compte de gestion 2010 est approuvé à l'unanimité.

8. Budget annexe Bâtiment hébergement dépendance : vote du compte administratif 2010 ; vote du compte de gestion 2010

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2010 du budget annexe Bâtiment Hébergement Dépendance :

La section de fonctionnement se solde par un excédent de 319 297.15 € (417 668.52 € de recettes pour 98 371.37 € de dépenses).

La section d'investissement se solde par un déficit de 197 992.57 € (565 401.77 € de dépenses pour 367 409.20 € de recettes).

Le résultat disponible au 31 décembre 2010 est de 121 304.58 € qui permettra de couvrir un besoin de financement équivalent en reste à réaliser.

Les dépenses d'investissement ont consisté en :

- Les honoraires d'études et de maîtrise d'œuvre pour le projet global de la restructuration de l'EHPAD ;
- Les travaux de restructuration de la cuisine de l'établissement (205 704 €).

Les recettes de ce budget annexe hors subventions et emprunt sont assurées par la perception d'un loyer auprès du CIAS. Ce loyer couvre les charges d'annuités et les impôts fonciers, il est calculé sur la base de l'année N-2.

L'objectif est qu'il ne doit pas coûter au budget principal.

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2010 est approuvé à l'unanimité (40 voix).

Approbation du compte de gestion 2010 :

Le compte de gestion 2009 est également approuvé à l'unanimité.

9. Budget annexe Résidence Senior : vote du compte administratif 2010 ; vote du compte de gestion 2010

Sur la base de documents envoyés aux membres du Conseil communautaire, M. le Président présente le compte administratif 2010 du budget annexe Résidence Senior.

La section de fonctionnement se solde par un déficit de 5 293.37 € (27 470.60 € de dépenses pour 32 763.97 € de recettes).

La section d'investissement se solde par un excédent de 333 035.03 € (765 142.40 € de recettes pour 432 107.37 € de dépenses).

Le résultat disponible au 31 décembre 2010 est de 327 741.66 € qui permettra de couvrir un besoin de financement équivalent en reste à réaliser.

Les travaux sont essentiellement financés par de l'emprunt (PLS au taux de 2.86% sur 40 ans) et prêt CARSAT à taux zéro sur 20 ans. Ces prêts sont débloqués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les subventions obtenues sont :

- Dotation de développement rural : 334 414.58 € (versement en 2011) ;
- MSA Sud Aquitaine 30 000 € pour la salle d'animation (versement en 2011) ;
- Conseil général des Landes : 98 600 € pour les logements (versé, une subvention identique est sollicitée auprès de la Région Aquitaine).

Sous la présidence de M. Grémiaux, premier Vice-Président, le Président Robert Cabé quittant la séance, le compte administratif 2010 est approuvé à l'unanimité (40 voix).

Approbation du compte de gestion 2010 :

Le compte de gestion 2010 est également approuvé à l'unanimité.

10. Projet médiathèque : concours de maîtrise d'œuvre ; Désignation de délégués supplémentaires appelés à siéger au jury

M. le Président rappelle que la délibération du 1^{er} février dernier désigne les délégués suivants pour siéger au jury :

| titulaires | suppléants |
|--------------------|-------------------|
| Bernard Bézineau | Xavier Lagrave |
| Christian Carrère | Aline Lalanne |
| Jean Louis Labarbe | Gérard Dehez |

Cette délibération doit être modifiée car il convient à la communauté de communes de désigner autant de représentant que le nombre d'élus siégeant dans la commission d'appel d'offres de la commune la plus importante, soit 5 élus.

Par conséquent, il convient de désigner deux délégués titulaires supplémentaires, de même pour les suppléants.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil approuve la composition du jury du Président et désigne les membres élus du jury suivants :

| | |
|-----------------------------|---|
| Président | Robert Cabé |
| Cinq élus titulaires | Bernard Bézineau, Christian Carrère, Jean Louis Labarbe, Lalanne Joël, Doreilh Jean Paul |
| Cinq élus suppléants | Xavier Lagrave, Aline Lalanne, Gérard Dehez, Jean Michel Lalanne, Dimbernat Yves |
| Deux personnes qualifiées | <ul style="list-style-type: none"> • Un représentant de la DRAC • Mme Pandard, maire adjoint à la culture d'Aire sur l'Adour |
| Quatre architectes | <ul style="list-style-type: none"> • Un architecte représentant le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement des Landes (CAUE), • Deux architectes représentant du Conseil régional de l'Ordre des Architectes, • M. l'Architecte des Bâtiments de France |

11. Questions diverses :

Voirie communautaire :

M. Larrieu, Vice Président en charge de la voirie dresse un bilan des travaux voirie 2010 et relève que les travaux entrepris sont parfois supérieurs au montant de charges transférés lors de la prise de compétences., notamment pour ce qui concerne le pluvial souterrain.

Il rappelle que des travaux importants entrepris sur certaines communes sont en partie pris en charge par celles-ci par le biais de fonds de concours. Un débat s'instaure sur les montants à investir pour l'exercice 2011, le nécessaire renouvellement des voies étant difficile à concilier dans un contexte budgétaire contraint.

Zone artisanale de Lagode : détermination d'un prix de vente :

M. le Président rappelle la délibération du 20 décembre 2010 l'autorisant à acquérir deux parcelles cadastrées procéder à l'acquisition des parcelles B 842 et B 844, sises au lieu-dit Lagode à Barcelonne du Gers .

Il informe l'assemblée que ces parcelles ont été acquises par acte notarié le 24 février 2011.

M.Grémiaux, Vice président en charge de l'action économique présente le projet : l'objectif est de viabiliser ces terrains et de les commercialiser en tant que terrains artisanaux.

Tenant compte des coûts d'honoraires et de viabilisation prévisionnels, M. le Président propose de fixer le prix de vente à 12 € hors taxes le m2 pour un premier lot de 2 074 m² qui est réservé à l'entreprise Coussié de Barcelonne du Gers.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil fixe un prix de vente de 12 € HT le m2.

Réforme territoriale : point sur la situation des EPCI voisins

M. le Président informe l'assemblée qu'il a reçu la visite des élus de la communauté de communes du Léez et le l'Adour. Les représentants de cette communauté de communes, dont la population est nettement inférieure au seuil de 5000 habitants fixé par la loi et en dessous duquel un EPCI ne peut se maintenir, souhaitent étudier les possibilités de fusion avec la communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

Ces élus ont entrepris la même démarche avec la communauté de communes de Riscle et vont rencontrer les élus de Garlin.

Après discussion, il est apparu que la compétence scolaire exercée par la communauté de communes du Léez et le l'Adour est peu compatible avec les compétences de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour. De plus, la communauté de communes de Riscle (Monts et Vallées de l'Adour) dont la population est également située en dessous du seuil de 5000 habitants et qui dispose également de la compétence scolaire, serait d'accord pour fusionner avec la communauté de communes du Léez et le l'Adour.

M. le Président demande l'avis des élus sur cette demande de fusion. De l'avis général, même si les communes du Léez et le l'Adour relèvent indéniablement du bassin de vie d'Aire sur l'Adour, la nécessité de prendre une compétence en matière scolaire constitue effectivement un obstacle à une éventuelle fusion.

Le point est sur la Communauté de communes du Tursan, également concernée par la nécessité de fusionner.

M. le Président fait état de contacts pris avec le Président Laferrère : les élus du Tursan veulent conserver leur EPCI et envisagent donc de solliciter une dérogation à l'application de la loi.

M. le Président rappelle que le schéma départemental de coopération intercommunale doit être proposé avant le 30 juin 2011 pour une approbation définitive au 31 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.